

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 24254 du 13 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ1828686S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 24253 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828611S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2019 :

Collet Stéphane NIGEND : 155 543 NLS : 8013049

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Cantet François NIGEND : 137820 NLS : 5323315

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2019 :

Mirande Patrick NIGEND : 128088 NLS : 5281285

Rose Frédéric NIGEND : 134949 NLS : 5311882

Thomas Franck NIGEND : 141319 NLS : 8001197

Maigné Gérald NIGEND : 140136 NLS : 5271971

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Kerreveur Jimmy NIGEND : 194789 NLS : 8056286

Salerno Coralie NIGEND : 241273 NLS : 8088119

Bazille Stéphanie NIGEND : 180876 NLS : 8041222

Nicolas François NIGEND : 243678 NLS : 8088689

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2018.

*Le colonel, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
Y. DUMEZ*